



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ORDRES PROPOSENT DE NOUVEAUX SERVICES À L'ENSEMBLE DES AVOCATS

Paris, le 21 juin 2013 – A l'occasion de l'Assemblée générale de la Conférence des bâtonniers, M. Jean-Luc Forget, Président de la Conférence des bâtonniers, et Mme Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier de Paris, ont annoncé la mise en place de deux nouveaux services déployés conjointement à l'échelle nationale.

La mise en place d'une centrale de référencement et d'achat, d'une part, et d'un processus et d'un site de conservation de l'acte d'avocat, d'autre part, faciliteront, dans les prochaines semaines, la pratique professionnelle de l'ensemble des avocats de France.

Une centrale nationale de référencement

PRAEFERENTIA/COREFRANCE, véritable plateforme nationale de référencement, permettra à tous les avocats de France de bénéficier de tarifs très avantageux sur divers produits et services de base nécessaires à leur exercice professionnel.

Elle profitera de l'expérience menée depuis plusieurs années par les Barreaux de Lyon et de Grenoble et depuis 2012 par le Barreau de Paris avec PRAEFERENTIA qui réunit déjà près de 9 500 avocats parisiens utilisateurs habituels.

Exercer en profession libérale ne doit plus être synonyme d'isolement et encore moins de solitude économique. En matière d'achat, le nombre fait la force. La mise en place d'une centrale nationale, c'est toute une profession qui se dote d'un outil de mutualisation pour générer une baisse significative des charges et faire face à la crise.

Le déploiement de ce nouveau service débutera au 1^{er} juillet 2013.

Un processus et un site de conservation de l'acte d'Avocat

À compter du 1^{er} septembre, grâce à la volonté politique des ordres et aux compétences techniques associées de la Société de Courtage des Barreaux (SCB) et de l'Union Nationale des Carpas (UNCA), un processus normalisé et un site permettant la conservation des actes d'avocats sera proposé à l'ensemble de nos confrères.

C'était une exigence depuis la création de l'acte d'Avocat, il y a un peu plus de deux ans. Sans système de conservation pérenne, cet outil professionnel susceptible d'être utilisé par tous les avocats risquait de rester à l'état de concept.

Pour Jean-Luc Forget: "Il s'agit de réalisations qui démontrent que les Ordres, quelle que soit leur taille, peuvent et doivent se retrouver sur des projets communs dans l'intérêt de tous nos confrères. Nous le démontrons ensemble à nouveau aujourd'hui parce que les Ordres sont aussi des lieux de service pour les avocats."

Pour Christiane Féral-Schuhl: "En travaillant ensemble, Conférence des bâtonniers et Barreau de Paris proposent un front commun des Ordres face à la crise. PRAEFERENTIA/COREFRANCE et le système de conservation de l'acte d'Avocat sont des outils qui participent de cette lutte et qui permettront, grâce à la dynamique ordinale, à nos confrères de bénéficier d'investissements et de développements à l'échelle nationale".

CONTACTS PRESSE

Ordre des avocats de Paris
Amélie Guiraud
01.44.32.48.14
aguiraud@avocatparis.org

Conférence des bâtonniers
Françoise Louis-Trefouret
06.08.28.08.28